

15ème législature

Question N° : 5492	De Mme Bénédicte Taurine (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > Délocalisation à Air France	Analyse > Délocalisation à Air France.
Question publiée au JO le : 13/02/2018 Réponse publiée au JO le : 22/05/2018 page : 4244		

Texte de la question

Mme Bénédicte Taurine alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la récente annonce de la direction de l'informatique d'Air France en matière de sous-traitance. Dans son édito mensuel du 31 janvier 2018, M. Nicolas Neslon, directeur des systèmes d'information (DGSI) annonce « un changement de modèle » dans la « vision stratégique de la sous-traitance au DEV » (des développeurs-programmeurs). Cette annonce fait suite à la tenue du comité d'établissement de la DGSI le 30 janvier 2018 où la direction a fait part de sa décision de sous-traiter des centaines d'emplois des DEV vers l'Inde, en somme de délocaliser une partie de son activité. Les syndicats représentants du personnel ont constitué une intersyndicale et rejettent unanimement cette décision. Ils soulignent en outre que le taux de sous-traitance de l'activité du secteur informatique n'a cessé de croître au fil des restrictions d'embauches depuis 2009 pour atteindre aujourd'hui un taux de sous-traitance estimés selon eux à 70 %. Les 110 embauches mentionnées par M. Nicolas Neslon pour 2018 ne parviennent pas à compenser les années de restriction de recrutement ni le fort taux de sous-traitance. À l'inverse, l'annonce d'une plus grande sous-traitance ne fait qu'aggraver cette tendance à l'externalisation depuis 2009. Il s'agit d'un véritable choix politique. La décision annoncée par la DGSI ne renvoie bien évidemment pas à un projet humaniste. En effet, cette mesure participe pas au développement et à l'émancipation des pays choisis pour la sous-traitance mais profite d'un montant de la main-d'œuvre bien inférieur à celui de la France. En somme, ce choix politique revient à s'interroger sur la volonté de maintenir un savoir-faire, des technologies, maintenir l'emploi et l'activité sur le territoire ou si il faut sacrifier le tout au seul prétexte de la compétitivité et de la croissance. Air France est une entreprise bien particulière, durant plusieurs décennies elle était entièrement publique. Si l'État a la compétence pour agir sur l'industrie et l'économie du pays, il l'a d'autant plus dans le cas d'Air France dont il est lui-même actionnaire (14 % selon la structure énoncée au 8 août 2017). Les arguments employés par la direction n'ont rien d'original ni d'inhabituel, ils forment l'armature idéologique du projet néolibéral. Pourtant, d'autres pistes sont envisageables et bien plus pertinentes. Tout d'abord, une meilleure répartition de la plus-value permettrait d'abaisser ce que l'on nomme le « coût du capital » pour assurer la pérennité de l'entreprise sans s'en prendre aux femmes et aux hommes qui la font vivre au quotidien. Ensuite, une politique active de la part de l'État en faveur d'un protectionnisme solidaire permettrait d'abaisser la concurrence à la baisse subie par la France et d'inciter les autres pays à améliorer leurs conditions sociales et environnementales de production. Le cas du secteur informatique d'Air France est une illustration de plus du choix politique du Gouvernement est amené à prendre : défendre l'activité du pays ou la sacrifier sur l'autel du marché et de la concurrence. Les organisations syndicales demandent l'arrêt immédiat du plan de délocalisation, la relance des embauches et l'extension des modalités de recrutement interne et externe ainsi que l'ouverture d'un véritable dialogue entre la direction et ces mêmes organisations. La responsabilité du Gouvernement sur cette affaire est considérable. Elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour garantir l'emploi, le savoir-

faire et l'activité d'Air France sur le territoire français.

Texte de la réponse

Les services informatiques d'Air France sont basés sur trois sites en France (Paris, Toulouse, Sophia-Antipolis) et représentent environ 1 400 collaborateurs. Dans le domaine du développement informatique, l'activité est pilotée et sous la responsabilité de personnels de l'entreprise (soit environ 550 personnes), qui s'appuient par voie contractuelle sur des sociétés de services informatiques (SSII) en complément (soit environ 900 personnes). Pour faire face à la croissance de cette activité de développement informatique, la direction informatique Air France a décidé d'un plan de recrutement de 50 personnes en 2016, 53 en 2017 et 110 en 2018 couplé avec un plan de formation interne. Elle mène également une réorganisation des activités actuellement confiées à la sous-traitance. Ce chantier est devenu nécessaire par la volonté de s'adapter aux meilleures pratiques du marché et par la difficulté croissante de trouver les compétences adéquates et suffisantes à proximité des sites d'Air France. L'entreprise prévoit donc des contrats-cadres selon le modèle dit de « centre de service », couramment utilisés par d'autres entreprises comparables. Ce choix ne concerne que les activités sous-traitées et est sans impact sur les personnels d'Air France ; il prévoit le maintien d'une partie importante de l'activité sous-traitée sur les sites d'Air France et le repositionnement d'une autre partie dans les locaux des sociétés prestataires. Après concertation avec les partenaires sociaux, la direction de l'informatique d'Air France a annoncé suspendre un projet d'implantation en Inde et a confirmé, lors du comité d'entreprise du 21 février 2018, que les centres de service ne seront mis en place que sur des sites du territoire national.